Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026117-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 18 novembre 2026

Date de la convocation : 12 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (26) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M MARSAULT, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (7) : Mme ROBIN, Mme MOANAVOLA, M DELORME, M AYEL, conseillers délégués, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (5) Mme ROBIN a donné procuration à M MARSAULT.
Mme MOANAVOLA a donné procuration à M AMAD.
M DELORME a donné procuration à Mme BELLOIR.
M AYEL a donné procuration à M COLLET.
Mme BASLE a donné procuration à Mme DUCAMIN.

Mme SAINT-HONORE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.117 Montants irrécouvrables au titre de la régie « Cité services » – Apurement – Approbation

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** la réforme de la responsabilité des gestionnaires publics entrée en vigueur le 1er janvier 2023 qui supprime le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et mandataires au profit de la responsabilité des gestionnaires publics ;
- **VU** la décision municipale n°D2025.039 en date du 29 avril 2025 valant acte constitutif de la régie de recettes et d'avances « Saint-Jacques, Cité Services » ;
- **VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 10 avril 2025 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Emmanuel Hatte, Adjoint en charge des finances, de la gestion budgétaire, des marchés publics et de l'économie locale ;
- **VU** la présentation faite en Commission Municipale Générale en date du 09 novembre 2026 ;
- **CONSIDERANT** que la régie « Saint-Jacques, Cité services » présente des soldes résiduels inférieurs à 20€ concernant des familles ayant quitté la commune ou n'utilisant plus les services municipaux depuis plus de quatre années et pour lesquels aucune demande de remboursement n'a été formulée ;
- **CONSIDERANT**, par ailleurs, le constat de déficit de 10€ de la régie suite à une erreur d'encaissement ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver leur apurement.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20261118-2026117-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve l'apurement des soldes anciens de la régie « Saint-Jacques, Cité services » pour un montant total de 1544,08€ ;**
- **Approuve l'apurement de ce déficit de 10€ ;**
- **Accepte la réalisation des opérations comptables nécessaires à ces régularisations.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	26
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes Pour	31
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 18 novembre 2026

Sébastien COLLET
Maire

Alexandra SAINT-HONORE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 19/11/26

Publié sur le site de la Ville le : 19/11/26

Par le service affaires générales